

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 19 décembre 2022 à 15h45, sous la présidence du mairesse suppléante, madame Barbara Beugger, conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Sont présents:

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Kelly Huard
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Éric Jodoin

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière-adjointe et Madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe sont également présents.

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne, est absent.
Monsieur le maire, Robert Leclerc, est absent.

1. Constatation de l'avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du Code municipal du Québec et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Dépôt du certificat d'avis de convocation

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée

2. Ouverture de la séance extraordinaire

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté la régularité de la convocation et le quorum, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2023 et le Programme triennal en immobilisations (PTI) des années financières 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

394-12-2022

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de de la régularité de l'avis convocation
2. Ouverture de la séance spéciale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
6. Première période de questions
7. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2024
8. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025
9. Deuxième période de questions
10. Levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

395-12-2022

4. Présentation du budget pour l'exercice financier 2023

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2023. Le budget 2023 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de **4 223 823** \$ ainsi que des revenus de **4 223 823** \$. Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

5. Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023

396-12-2022

Attendu qu'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption ;

Attendu que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

Attendu que lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 223 823** \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Éric Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Larocque :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 223 823 \$**.

QUE le budget de l'année 2023 soit publié ou distribué conformément à la Loi.

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
À DES FINS FISCALES**

Revenus :	
Taxes foncières générales :	(2 450 448 \$)
Taxes de compensations et tarification :	(1 172 730\$)
Total des Taxes :	<u>(3 623 178 \$)</u>
Paiement tenant lieu de taxes	(51 892 \$)
Transferts	(255 347 \$)
Services rendus	(122 139 \$)
Imposition de droits	(75 700 \$)
Amendes et pénalités	(11 000 \$)
Intérêts	(6 700 \$)
Autres revenus	(77 867 \$)
Total des revenus	<u>(4 223 823 \$)</u>

Dépenses :	
Administration générale	
Conseil et Application de la loi	106 094 \$
Administration financière et administrative	802 922 \$
Évaluation	36 428 \$
Total	<u>945 444 \$</u>

Sécurité publique:	
Sécurité policière	251 579 \$
Sécurité incendie	316 790 \$
Sécurité civile	20 250 \$
Total	<u>588 619 \$</u>

Transport	
Voirie municipale	501 802 \$
Enlèvement de la neige	173 734 \$
Éclairage public	16 825 \$

Circulation et stationnement	4 500 \$
Transport collectif	7 566 \$
Total	<u>704 427 \$</u>

Hygiène du milieu	
Approvisionnement et traitement de l'eau	297 805 \$
Distribution de l'eau potable	50 996 \$
Assainissement des eaux usées	244 260 \$
Réseau d'égout & station de pompage	82 319 \$
Traitement des matières résiduelles	275 129 \$
Cours d'eau	21 807 \$
Vidange des fosses septiques et autres	51 780 \$
Total	<u>1 024 096 \$</u>

Santé et bien-être	
Santé et bien être	1 432 \$
Total	<u>1 432 \$</u>

Urbanisme & mise en valeur du territoire	
Urbanisme et inspection	62 715 \$
Promotion et développement	27 678 \$
Biens patrimoniaux	3 300 \$
Rénovation urbanisme	35 500 \$
Total	<u>129 193 \$</u>

Loisirs & Culture	
Centre communautaire	22 197 \$
Parcs & terrains de jeux	283 478 \$
Quote-part accès loisirs subventions particuliers	34 463 \$
Bibliothèque	26 920 \$
Activités culturelles, subvention RRU, organismes et SCL	58 620 \$
Total	<u>425 678 \$</u>

Frais de financement	61 843 \$
Remboursement de la dette à long terme	90 086 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS À DES FINS FISCALES	
AFFECTATIONS	
Immobilisations	143 568 \$
Excédent de fonctionnement affecté	109 437 \$
Total des affectations	<u>253 005 \$</u>

TOTALES DÉPENSES	<u>4 223 823 \$</u>
-------------------------	----------------------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	<u>0 \$</u>
---	--------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Première période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

7. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

397-12-2022

Conformément à la loi, Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger de la municipalité d'Upton, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années 2023, 2024 et 2025 des investissements totalisant environ 20 millions de dollars. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

8. Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

398-12-2022

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée le projet de programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2023-2024-2025:

QUE le programme triennal 2023-2024-2025 annexé à la présente résolution, fait partie intégrante de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Deuxième période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

10. Levée de l'assemblée

399-12-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 16 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Barbara Beugger
Mairesse suppléante

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Sylvia Ouellette directrice générale adjointe – secteur finances de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.